

**MAIRIE DE GRANGES-LES-BEAUMONT
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2023**

COMPTE-RENDU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 01 juin 2023

Date d'affichage : 01 juin 2023

Le six juin deux mil vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Granges-lès-Beaumont dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacques ABRIAL, Maire.

Étaient présents : M. ABRIAL Jacques, M. COURTIAL Baptistin, Mme DALICIEUX Christiane, M. DUCHAMP Damien M. FAREVELON Joel, Mme LARGEAU Marinette, Mme MACHON Bernadette, Mme PERRISSOUD Nadia et Mme RETAILLEAU Amélie formant la majorité des membres.

Était absent mais représenté : M. GOUDARD Gilbert représenté par M. FAREVELON Joel.

Était absent : M. DUMAS Francis.

Mme DALICIEUX Christiane a été élu secrétaire de la séance.

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2023

M. le Maire explique qu'afin de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, le stade de foot de Clérieux doit subir des travaux de réfection.

Ces travaux concernent la réfection de la pelouse, la mise en place d'un arrosage automatique, la mise aux normes de la main courante et le changement de l'éclairage du stade de foot en LED.

Ces frais sont en partie couverts par des subventions et le reste à charge est partagé entre les 3 communes membres du Club de Foot : Saint Bardoux, Clérieux et Granges Les Beaumont et le Club de Foot lui-même.

Le conseil municipal doit donner son accord pour participer à hauteur de 20 000,00 euros aux travaux de réfection du stade de foot de Clérieux dont le détail a été transmis pour information à l'ensemble des conseillers municipaux.

Une convention de partenariat devra être formalisée entre les 3 communes car le terrain deviendrait intercommunal, indispensable pour la perception des subventions du Département.

Cette convention permettra également de fixer les engagements de chaque commune et du club de foot.

M. le Maire propose de financer ces travaux par la prise d'une Décisions Modificative au Budget Principal 2023 :

- Dépense d'investissement : article 2315 - Opération 221 : Rénovation Salle ERA :
- 20 000,00 €

- Dépense d'investissement : article 2128 : + 20 000,00 €.

M. le Maire précise que les travaux de réfection des sanitaires de la salle ERA seront réalisés l'année prochaine en même temps que ceux de la cuisine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la prise en charge des travaux de réfection du stade de foot de Clérieux par la commune pour un montant de 20 000,00 euros ;
- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 au Budget Principal 2023 telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant légal à signer tous les documents se référant à cette opération.

Questions diverses.

- Projets en cours.

Séance levée à 19h40.